

Chiffres clés

Quelques chiffres permettent d'appréhender la **place de chien dans notre société**, en particulier à La Rochelle. Il souligne les **actions menées par la Ville** pour que l'animal, son propriétaire et les Rochelais **profitent de l'espace public** avec **responsabilité** et **tranquillité**.



La part de Français qui possèdent un animal de compagnie



Le chien représente un quart de cette population animale domestique



Le nombre de points de distribution de sacs à déjections à La Rochelle



Le nombre de sacs distribués par an à La Rochelle

Juin 2018

Mise en service du parc canin de Mireuil

Octobre 2022

Installation d'un « espace de liberté » pour les chiens dans le parc Frank Delmas

2023

Mise en service du parc canin de Villeneuve-les-Salines

Posséder un chien à La Rochelle

La vie urbaine est dans la plupart des cas une **contrainte** pour le chien. Ses moments de jeu se réduisent **quotidiennement** à **quelques minutes**, le plus souvent en laisse, avant de retourner parfois dans un endroit confiné.

Certains comportements du chien et du maître, qui a la responsabilité de l'éduquer et de le maîtriser, peuvent être **sources de conflits** entre voisins.

Les aboiements, les morsures, les charges en direction des coureurs à pied ou des cyclistes, les relations conflictuelles avec les autres animaux, les déjections sont autant de **problématiques que les propriétaires sont tenus d'éviter**.

Afin de favoriser l'intégration du chien dans cette vie urbaine, la Ville de La Rochelle met en place de nombreuses actions :

- 🐾 **Deux parcs canins**, implantés à Mireuil et Villeneuve-les-Salines.
- 🐾 **Des éducateurs canins** partagent leur expérience.
- 🐾 **Un nouvel « espace de liberté »** accessible aux chiens, sous la responsabilité de leurs maîtres, dans le parc Frank Delmas.
- 🐾 **De nombreux points de distribution de sacs** à déjections installés sur l'espace public.
- 🐾 **La direction des Espaces verts et de la Propreté urbaine** travaille quotidiennement au nettoyage de l'espace public.

Malgré les actions mises en œuvre par la Ville, des cas d'incivilités ou de troubles sur la voie publique peuvent encore subsister. Dans ce cas, la Police Municipale est le contact à privilégier.

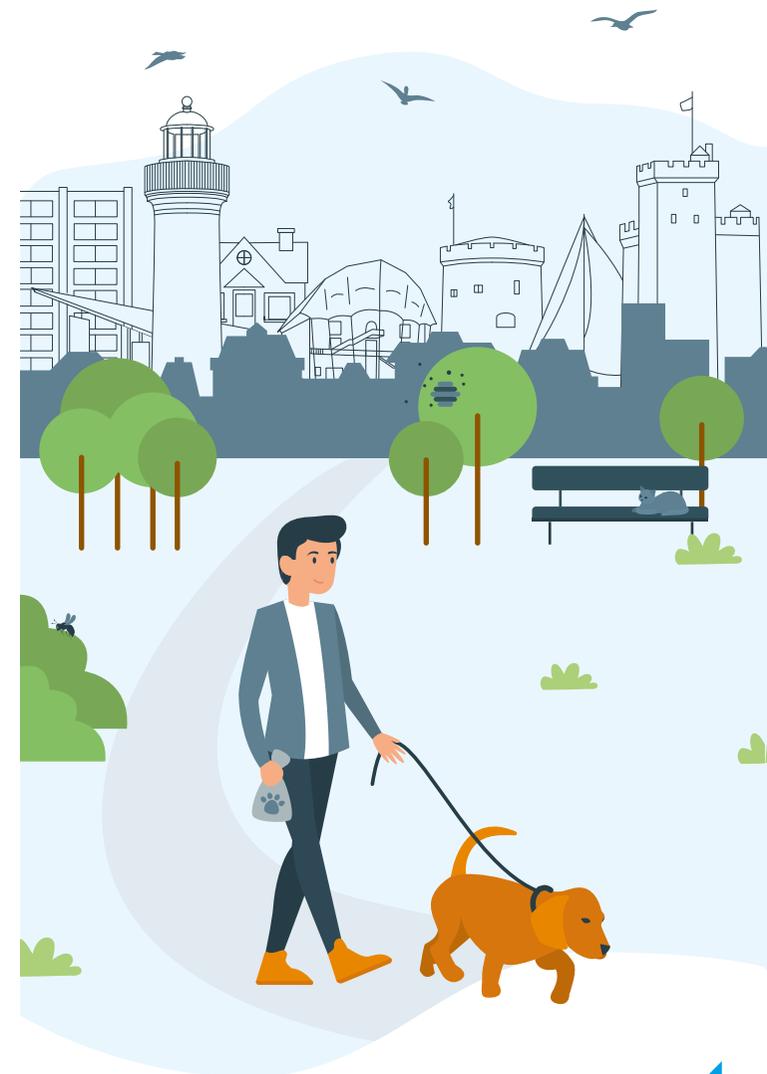
Police Municipale

- 🐾 Place Jean-Baptiste Marcet
- 🐾 05 46 51 50 60

Plus d'informations sur le chien en ville : larochelle.fr
Rubrique : Vie quotidienne / Habitats.

Animal en ville

LE CHIEN



Réalisation
VOYEZ LA VILLE
MIREUIL

Les règles à respecter

Plusieurs règles s'imposent aux propriétaires de chiens à la Rochelle.



L'animal doit être **tenu en laisse** sur tout l'espace public.

Il est **interdit sur les plages.**



Les propriétaires doivent porter une **attention particulière aux comportements de leurs chiens** vis-à-vis des enfants, des cyclistes, des personnes pratiquant une activité sur l'espace public ou encore des promeneurs.

Les **déjections canines** doivent être obligatoirement **ramassées et jetées** dans une poubelle. L'idéal est d'avoir un sac sur soi dès le début de la promenade.



Dans le cas particulier des chiens de 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque) et de 2^e catégorie (chiens de garde et de défense), le **port de la muselière est obligatoire.**

Le non-respect de ces règles expose les propriétaires de chiens à des amendes :

68 €

Dans le cas où le chien n'est pas tenu en laisse

135 €

En cas de déjections non ramassées sur l'espace public

Après une campagne de sensibilisation menée par la Ville, la **Police Municipale** et la **Police de l'environnement** sont mobilisées pour procéder à la **verbalisation** des contrevenants.

Mise à disposition de sacs à déjections

Par mesure d'hygiène, les **déjections canines sont interdites sur l'espace public**. Les propriétaires sont donc tenus de se doter de sacs à déjections pour chacune de leur sortie avec leur chien.

Pour que chaque propriétaire puisse agir en citoyen responsable, la Ville met à disposition **des sacs à déjections canine pour** les ramasser sans se salir les mains. Sur l'ensemble du territoire, vous les trouverez grâce au plan accessible par le **QR code** ci-dessous. Les contrevenants ne ramassant pas les déjections de leur chien s'exposent, en cas de flagrant délit, à une verbalisation.



Il est interdit d'abandonner les sacs à déjections sur la voie publique ou dans la nature. Ils doivent être jetés dans une poubelle de ville ou à mon domicile.



Les emplacements des distributeurs de sacs à déjections

Vigilance propreté sur l'espace public

Si un vous constatez un **distributeur de sacs vide** ou **une déjection sur l'espace public**, vous pouvez signaler ce problème via le :

- 🐾 Standard de la mairie : 05 46 51 51 51
- 🐾 Portail citoyen : <https://demarches.larochelle.fr>

Courir en liberté

Permettre à son chien de se promener **sans laisse** en toute légalité, c'est l'objectif du nouvel « **espace de liberté** » du **parc Frank Delmas**. Il est ouvert aux chiens sous **la responsabilité** de leurs maîtres. Cet espace, **délimité par des ganivelles en bois**, permet d'isoler les chiens des autres usagers du parc.

Après une période, de sensibilisation et d'information par les agents de la Police de l'environnement, les comportements inadéquats pourront faire l'objet de **verbalisations** sur ce site placé sous **surveillance**.



Pour que les chiens aient des aires dédiées, d'autres espaces de liberté verront le jour sur l'ensemble du territoire.

Bien éduquer son chien

Des solutions sont proposées aux propriétaires qui souhaitent profiter des conseils d'éducateurs.

La régie de quartier « Diagonales »* propose un service d'éducation canine, assuré par des intervenants spécialisés, dans les parcs canins de Mireuil et de Villeneuve-les-Salines.

* soutenue par la Ville

Parc canin de Mireuil

Place des Châteaux d'Eau, avenue de la Résistance

Parc canin de Villeneuve-les-Salines

À définir, au coeur du quartier.

Régie de quartier « Diagonales »

Service éducation canine

- 🐾 06 86 73 89 64
- 🐾 educanine.regie@diagonales.org
- 🐾 Facebook : @parccaninlarochelle

